

*L'islam, parlez-en en
bien, parlez-en en
mal, mais parlez-en !*

Le monde de l'autre
Myrienne Lemay
Septembre 2018

Table des matières

Table des matières.....	2
Plan de la conférence	4
Introduction	5
Quelques concepts	6
Qu'est-ce que l'islam ?	6
Mohamed ou Mahomet ?	6
Les piliers de l'islam	7
Les piliers de la foi islamique	8
Les débats liés à l'islam.....	9
les femmes dans l'islam	9
Le voile	10
Le voile dans le Coran	10
Le coran et la sunna	12
Le Coran	12
La Sunna.....	12
Conclusion	14
À propos de.....	15
Myrienne Lemay	15
Le monde de l'autre.....	15
Où me joindre ?	16
Références.....	17
Documentations	17
Sites internet	17

© 2018 Myrienne Lemay - Le monde de l'autre

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de copier, de partager ou de modifier tout contenu provenant de ce livre électronique.

Plan de la conférence

VIDÉO

L'ISLAM, PARLEZ-EN EN BIEN,
PARLEZ-EN EN MAL, MAIS
PARLEZ-EN !

OBJECTIFS

COMPRENDRE CE QU'EST L'ISLAM

DISCUSSION

SERIEZ-VOUS PRÊT À DISCUTER
AVEC UN OU UNE MUSULMAN-E ?



Introduction

Au Québec, depuis une dizaine d'années, un débat fait rage : doit-on laisser les immigrants porter des signes religieux ou non ? La question se pose surtout en ce qui a trait au travail, mais se répercute dans plusieurs sphères du quotidien.

Par exemple, quelqu'un pourtant un signe religieux ne pourrait travailler dans un contexte où il est en position d'autorité. Il faut savoir lire entre les lignes et comprendre que si on travaille pour l'État québécois, devrait enlever le signe religieux que l'on porte. Sauf si c'est une croix en pendentif.. Oui, vous pouvez saluer la discrimination.

Évidemment, les différents Gouvernements englobaient tous les signes religieux, mais en lisant attentivement les projets de loi qu'ils proposaient, du moins pour le Parti Québécois (PQ) et les Libéraux, on constate qu'ils ciblent principalement les femmes voilées. Par exemple avec le projet de loi 62, le Gouvernement Couillard demandait de recevoir un service à visage découvert. Ce qui est normal, dans un sens. Par contre, cela vise exclusivement les femmes portant le niqab, soit au gros maximum 100 femmes au Québec. Et ces femmes savent quand enlever leur niqab pour prouver leur identité. Elles n'ont pas besoin d'une loi pour leur rappeler.

Avec l'élection du 1er octobre 2018, le débat continue. L'immigration a été un sujet important durant la campagne électorale, principalement par François Legault (Coalition Avenir Québec - CAQ). Ce dernier, qui, au moment d'écrire ces lignes, n'est pas encore Premier Ministre officiel, joue déjà les girouettes sur le sujet. Mais il va dans la même veine que les deux autres Parti, c'est-à-dire, priver les femmes voilées de travailler. Et il y a de fortes chances que ce qui s'est produit avec le PQ et les Libéraux se répète encore une fois.

Mais je profite du fait que le Gouvernement s'attaque une nouvelle fois pour parler de l'Islam. J'ai pris les textes que j'ai déjà écrits sur le sujet en les adaptant à la formule et en mettant quelques informations supplémentaires.

Quelques concepts

QU'EST-CE QUE L'ISLAM ?

L'islam est une religion apparue au 7^e siècle du calendrier grégorien. Les musulmans considèrent que tous les prophètes font partie de l'Islam. Par contre celui qui a reçu la révélation coranique est le prophète Mohamed. Les premières révélations ont eu lieu à La Mecque. Mais c'est désormais une religion que l'on peut trouver partout dans le monde.

L'islam réfère à la soumission de l'homme par rapport à la loi qu'Allah lui impose. Les gens pratiquant l'islam sont appelés musulmans.

MOHAMED OU MAHOMET ?

Comme il a été dit, le prophète qui a reçu la révélation s'appelle Mohamed. Cela signifie le "loué", le "digne de louanges" ou encore le "comblé d'éloge". Par contre, en Français, on entend souvent le nom Mahomet quand on parle du prophète. Mais il s'agit surtout d'une insulte, car il s'agit d'une traduction du mot « Ma houmid » qui veut dire le « Non béni ». Ce qui revient à être un non-sens avec le statut du prophète et surtout, un gros manque de respect envers lui.



LES PILIERS DE L'ISLAM

Dans l'Islam, il y a cinq piliers à respecter :



L'attestation de foi

L'attestation de foi (la chahada) est ce qui permet au musulman d'affirmer sa foi. Il s'agit d'une simple phrase qui atteste qu'Allah est la seule divinité qui existe et que Mohamed est son prophète. On la répète à toutes les prières et c'est ce qui fait entrer les convertis en Islam.

La prière



La prière est au nombre de cinq par jour. Chacune d'entre elles a son heure à respecter. Il y a aussi des prières qui ne sont pas obligatoires, attachées ou non aux cinq prières.



Le Ramadan

Le Ramadan est le mois dans l'année lunaire où les musulmans jeûnent du lever au coucher du soleil. La durée du jeûne dépend de la saison : en été, c'est plus long, en hiver, plus court.

L'aumône légale



L'aumône légale, appelée zakat en arabe, est tout don qui est offert aux nécessiteux. Il existe différentes sortes d'aumône, dont celle que l'on fait à la fin du Ramadan, mais aussi, celle que l'on fait au quotidien en partageant une de nos richesses.



Le pèlerinage

Le pèlerinage se fait lors des 10 premiers jours du dernier mois lunaire. Il se déroule à la Mecque et à Médine et se termine avec le sacrifice du mouton. Ceux qui ne font pas le pèlerinage peuvent compenser en jeûnant, au minimum, le neuvième jour du pèlerinage.

Mise à part pour la chahada, qui se trouve la clé de l'Islam, les autres peuvent être facilités selon la situation de chaque personne.

LES PILIERS DE LA FOI ISLAMIQUE

Non seulement il y a 5 principaux piliers à respecter, mais il y a aussi 6 piliers liés à la foi. Quoique les deux sont très proches l'un de l'autre.

Tout d'abord, le fait de croire en l'unicité d'Allah. Cette dernière se décline en trois points : le fait de croire qu'à un seigneur, à une divinité et qu'Allah a plusieurs noms et attributs qui lui sont uniques.

Le deuxième point est le fait de croire aux anges. Ces derniers ont tous des rôles attribués. Certains sont plus proches des humains que d'Allah, et vice et versa, mais sont présents dans le monde invisible.

Les croyances aux livres célestes réfèrent à la Torah, à la bible et au Coran. Ces croyances se réfèrent aux livres originaux, donc non modifiés.

Dans l'islam, tous les prophètes sont musulmans. On doit tous les prendre comme modèles sans exclure un. Tous ont des enseignements à nous donner.

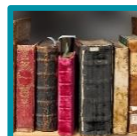
En tant que musulman, nous devons aussi croire, qu'un jour, ce qui existe actuellement sera n'existera plus. Ainsi, nous accèderons à une nouvelle dimension où nous rencontrons Allah. Ce sera le moment où tout être humain sera jugé pour ce qu'il a fait dans ce bas monde.

Par le fait même, nous avons tous un destin. Ce qui fait que tout ce qui nous arrive, de notre naissance à notre mort, nous est prédestiné. Cela est inévitable, on n'a pas le choix de les vivre.



L'unicité d'Allah

La foi aux anges



La foi aux livres célestes

La foi aux messagers d'Allah



La foi au jour du jugement dernier

La foi au destin, bon ou mauvais



Les débats liés à l'islam

Il y a de nombreux sujets qui sont débattus dans la société occidentale. On pense à la place de la femme et du voile. Dans certains cas, le sacrifice du mouton est aussi au cœur des débats.

LES FEMMES DANS L'ISLAM

En fait, les femmes musulmanes semblent être au cœur de bien des débats. Autant dans la société occidentale que musulmane. Certaines personnes jugent qu'elles soient soumises aux hommes et aux lois patriarcales. Que font ces personnes, bien souvent des hommes ? Eh bien, mettre en place des lois qui font en sorte de pénaliser davantage les femmes. Où est la logique ? Aucune idée. Mais il semble que de soumettre des femmes à des lois rétrogrades est universel.

Des exemples ? Dans l'islam, on doit se référer au Coran et aux hadiths. Dans le Coran, plusieurs histoires mentionnent la place des femmes dans leurs sociétés respectives. On pense à Bilqis, reine de Saba et à Mariam, mère de Jésus. Deux femmes fortes qui n'en laissaient pas imposer par les hommes de leurs époques respectives. L'une était à la tête d'un état et l'autre mère célibataire, selon la version islamique. Donc, même à cette époque, les femmes étaient une place importante dans la société. Il est aussi mentionné dans le Coran, que les femmes et les hommes se parlaient de manière respectueuse. Personne n'était séparé les uns des autres.

Ce qui fait que c'est actuellement le cas, c'est les faux hadiths qui se répandent dans la société musulmane. Dans la très grande majorité des cas, cela concerne les femmes. En effet, plusieurs d'entre eux disent qu'il est préférable à la femme de rester à la maison. D'autres mentionnent que la femme est tentée par le diable et est une grande séductrice. Évidemment, la femme n'est qu'un être stupide qui doit être soumis qu'à l'homme, c'est-à-dire, son père, son frère ou son mari. Ce qui fait en sorte que plusieurs préjugés persistent non seulement dans la communauté musulmane, mais davantage dans la société occidentale.

Ces préjugés sont donc véhiculés partout dans le monde et plusieurs personnes sont portées à croire que ce qui est vécu par certaines femmes musulmanes est vécu par toutes les musulmanes. Ce qui n'est pas le cas. Pourtant, des pays, comme la France interdit le port du voile pour s'assurer que les femmes ne soient pas sous la domination patriarcale. Au Québec, le débat fait rage depuis plusieurs années. À chaque fois qu'il y a un projet de loi qui tente d'interdire le port du voile aux femmes, et par extension, aux autres communautés religieuses, il y a un échec pas très loin. Les gens se mobilisent beaucoup pour lutter contre ces lois discriminatoires.

LE VOILE

Comme on vient de le voir, le voile est un sujet délicat. Celles qui le portent y tiennent mordicus et parmi celles qui ne le portent pas, il y a autant de raisons de ne pas le mettre que de femmes qui ne le portent pas ! Bien qu'il soit inscrit dans le Coran, la culture et la compréhension des textes ont un impact important sur la relation que les femmes ont avec ce qui les couvre.

Ce qui est important de comprendre, c'est que le port du voile doit être une décision personnelle de la femme. Personne ne peut lui imposer que ce soit son père, son frère, son mari ou tout autre individu. Il s'agit d'un processus intimement lié à la religion, mais pas forcément un signe de piété. Une femme ne portant pas le voile peut être plus pieuse qu'une femme le portant. Il faut dire que dans les pays musulmans, les femmes peuvent porter le voile en raison de la culture dominante et non parce qu'elle pratique réellement la religion.

Les femmes portant le voile peuvent l'enlever dans différents contextes. Il va de soi qu'à la maison, elle peut l'enlever. Il lui est aussi possible de l'enlever lorsqu'elle est avec des femmes et des enfants impubères. Pour ce qui est des hommes sont autorisés ceux qui ne peuvent les marier. En premier lieu, on parle de la famille immédiate comme le père, les frères, ses fils, les oncles paternels et maternels et les grands-pères. Bref, ceux qui ont un lien de sang direct. Après le mariage, la femme peut se dévoiler devant son mari et son beau-père.



Le voile dans le Coran

Pour beaucoup de musulmans, le voile est mentionné dans le Coran. Selon à qui vous parlez, il y a deux ou trois versets. Ce sont les suivants :

Sourate 24 verset 31.

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs **atours** que **ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines**; et qu'elles ne montrent leurs **atours** qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères

qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. »

Sur le site Islam-fr, on explique que l'expression *Qui en paraît* parle de ce qui est conforme à la Charia, la loi musulmane. L'expression *Sur leurs poitrines* inclut les têtes et les cous des femmes. À remarquer : le terme « atours » revient deux fois dans ce verset. Cela réfère à tout ce qui rend une femme belle, dont les cheveux. Ce qui réfute l'argument des gens qui disent qu'une femme n'a pas à se couvrir la tête, car le terme cheveux n'est pas textuellement dans le Coran.

Sourate 33 versets 53 et 59

53. « Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation et permission ne vous soient faites à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, alors, entrez. Puis, quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédié), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité. Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur **derrière un rideau** : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs ; vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché. »

59. Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de **ramener sur elles leurs grands voiles** : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Lors du dernier recensement, en 2016, les statistiques ont démontré que seulement 10% des femmes musulmanes au Québec portent le voile. Donc une très mince proportion. La grande majorité d'elles ne sont pas musulmanes de naissance. En fait, selon le même recensement, il y a plus ou moins 300 000 musulmans au Québec, soit environ 3,75% de la population québécoise. Donc, les femmes musulmanes portant le voile représentent probablement moins 0,5% de la population québécoise. Pourtant, ce n'est pas le reflet que les médias nous envoient.

Le coran et la sunna



Le Coran et la Sunna sont les deux principales références en matière de religion. Le deuxième expliquant bien souvent le premier. Mais on doit aussi se référer à divers textes comme l'exégèse du Coran. Mais voici quelques définitions concernant ces textes sacrés.

LE CORAN

Le coran est le livre sacré de l'Islam. Il s'agit d'un document de 114 chapitres appelés sourates. Il est le message d'Allah transmis au monde entier par l'intermédiaire de l'ange Gabriel et du Prophète Mohammed. Il est l'outil de référence par excellence en matière de religion. Le mot Coran est un terme arabe qui signifie en Français lecture ou récitation.

Sa révélation s'est faite sur 23 années, soit de l'an 610 à 633 plus ou moins. Une partie de la révélation s'est faite à la Mecque et l'autre à Médine. On y retrouve plusieurs sujets, tel que la biologie, la politique, les relations sociales, comment pratiquer l'islam, etc. Bref, il s'agit d'un livre complet d'un peu plus de 600 pages.

On ne lit pas le Coran comme on n'importe quel livre. On doit méditer sur ce qui est écrit, en comprendre le sens. Chacun des versets présents dans le Coran a son histoire. Il faut donc le découvrir afin connaître ce qu'il signifie. Des exégèses du Coran existent pour expliquer la révélation de ce dernier. Mais avec les technologies actuelles, des vidéos et des audio sont aussi accessibles pour l'explication coranique.

LA SUNNA

La sunna a deux significations. Linguistiquement parlant, il signifie le chemin ou une manière de vivre. Mais au sens religieux, ce sont les dires, les faits et gestes du Prophète. On peut donc en conclure que le musulman doit s'inspirer du

Prophète pour se guider dans sa manière de vivre. Le musulman doit aussi lire et comprendre la sunna du prophète, car elle est complémentaire à la lecture du Coran. Tariq Ramadan a pour son dire qu'

« [...] en analysant ce que Muhammad (PBSL) a pu dire en telle ou telle circonstance, ou comment il a agi, ou encore ce qu'il a approuvé, nous sommes à même de mieux comprendre le sens et la portée des injonctions divines. De la même façon, les juristes se sont efforcés de dégager à partir des dires, des faits et des décisions du Prophète (PBSL), les principes qui devaient permettre aux musulmans de vivre avec leur temps ou leur environnement tout en restant fidèles à son enseignement. »

Donc, malgré ce que l'on peut penser, l'islam est une religion flexible dans son environnement. Elle s'adapte à la réalité et au contexte de son environnement.

Conclusion

Comme vous pouvez le voir, l'Islam encadre la vie du croyant tout en lui laissant la place nécessaire à son épanouissement. L'Islam n'impose rien, mais tend vers la compréhension des textes religieux. D'ailleurs le premier verset (sourate 96 verset 1) révélé au Prophète mentionne le fait de lire, et ce, malgré qu'il soit analphabète. Cela fait donc référence à la recherche que chaque musulman doit faire pour comprendre sa religion et bien la pratiquer. Autre verset important (sourate 2 verset 256), est celui qui dit que nulle contrainte en religion, que celui qui s'égare le fait par lui-même et qu'il en payera les conséquences.

Donc, un musulman doit rechercher la vérité et la transmettre aux autres. Si certains refusent malgré le fait qu'ils ont eu la vérité, c'est à leur détriment. Personne ne doit obliger quiconque à faire ce quoi que ce soit. Et fait à noter, ce n'est pas parce que quelqu'un semble pieux, qu'il l'est forcément. L'inverse est aussi vrai. Le dicton le dit : l'habit ne fait pas le moine. C'est aussi vrai dans l'Islam.

Il faut comprendre que l'Islam peut être vécu selon la culture. Dans beaucoup de cas, on fait ce qui est coutume dans le pays et non parce que l'on croit qu'il faut le faire. C'est le cas avec les femmes qui portent le voile. Il y en a qui le portent sans comprendre pourquoi elles le font. La raison est certaines femmes le font parce que la culture locale est comme ça. D'autres personnes sont beaucoup plus traditionnelles et vont prendre les textes sacrés à la lettre, sans chercher le sens profond de ce qu'ils lisent.

L'Islam demande à approfondir ses connaissances et à faire des recherches. C'est un devoir que chaque pratiquant doit faire. Même si ce n'est que l'apprentissage d'un seul verset par jour, l'important, c'est la constance de l'apprentissage.

Donc, dans bien des cas, les femmes qui portent le voile, si elles disent l'avoir fait par choix, c'est qu'il y a un travail de fait auparavant. Elles ont rarement décidé du jour au lendemain de le faire. Par contre, ça n'enlève pas le fait qu'il y a des femmes qui sont forcées de le faire. On pense en Irak où plusieurs femmes font une révolution contre le port obligatoire du voile. Si une femme peut mettre le voile par choix personnel, elle peut aussi l'enlever pour la même raison. La décision lui revient à elle et ce n'est pas à un État politique de le faire !

À propos de...

Myrienne Lemay



Myrienne est montréalaise d'adoption depuis 15 ans. Depuis septembre 2016, elle étudie à la maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Comment en est-elle venue à y étudier ? Elle a toujours été attirée par ce qui est culturel en particulier les arts pendant une longue période de sa vie. Elle a été musicienne et photographe amateur durant plusieurs années. Mais le côté social l'interpellait toujours. À 20 ans, elle fait une pause de l'école et fait Katimavik, une expérience qui l'a profondément marquée et changée. De retour au Québec et après avoir terminé ses études en éducation en service de garde, elle déménage à Montréal. Elle y travaille comme éducatrice à l'enfance pendant quelques années dans différents milieux, dont plusieurs qui étaient multiculturels. Par la suite, en l'espace de quelques années, un certificat en sciences sociales (Téluq) et un baccalauréat en animation et recherche culturelles (UQAM) s'enchaînent. Deux ans après sa graduation comme bachelière, elle se convertit à l'Islam et vit la diversité culturelle du Québec autrement. L'interculturalité fait désormais partie de son quotidien, car elle jongle avec deux identités, car elle est, depuis 6 ans, musulmane et québécoise.

Le monde de l'autre

Le blogue a été lancé, car c'était une manière de concilier deux identités importantes de cette nouvelle réalité : la Québécoise et la musulmane. C'est à la suite de son inscription à la maîtrise qui a motivé Myrienne le créer. Le but principal est de faire le pont entre deux communautés du Québec : les Québécois, évidemment, et les musulmans. D'un côté comme de l'autre, des critiques se font entendre pour les mêmes raisons : l'autre ne nous comprend pas. Le but est donc de faire en sorte que tout le monde se comprenne.

Où me joindre ?



le.monde.de.lautre@gmail.com



438-825-8155



5235 avenue Walkley app 27

Montréal, Québec

H4V 2M4

[Site](#)

*Le monde
de l'autre*

Médias sociaux



Références

DOCUMENTATIONS

- ◊ Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Montréal. Robert Lafond Éditions. 160 pages.
- ◊ Lemay, Myrienne (2018) E-book, *Islam 101. Le monde de l'autre*. Montréal. 13 pages.

SITES INTERNET

- ◊ Journal des femmes : <https://www.journaldesfemmes.fr/prenoms/mohamed/prenom-4851>, vu le 14 octobre 2018.
- ◊ Lallab : <http://www.lallab.org/4-raisons-darreter-dappeler-mahomet-le-prophete-de-lislam/>, vu le 14 octobre 2018
- ◊ Le journal de Montréal : <https://www.journaldemontreal.com/2017/02/04/qui-sont-les-musulmans-du-quebec>, vu le 12 octobre 2018 ;
- ◊ Le monde de l'autre : <https://lemondedelautre.org>, vu le 12 octobre 2018 ;
- ◊ Oumma : <https://oumma.com/les-6-piliers-de-la-foi-de-lislam/>, vu le 12 octobre 2018 ;
- ◊ Tariq Ramadan : <https://tariqramadan.com/le-coran-et-la-sunna/>, vu le 12 octobre 2018.